

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_1**

**Objet :** Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr COMBROUX Loïc, après s'être fait présenter :

- \* le Budget Primitif,
- \* le détail des mandats délivrés,
- \* les bordereaux de titres de recette,
- \* le Compte Administratif.


Considérant que Mr Yves JARRY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves



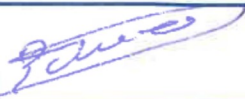



**ASA d'ANLHIAC**  
**Mairie**  
**24160 ANLHIAC**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

## Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_2****Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2021 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- \* résultat de l'exercice : 4 934.58 €
- \* résultat antérieur : 15 361.39 €
- \* TOTAL A AFFECTER : 20 295.97 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- \* solde d'exécution cumulé : 0,00 €
- \* solde des restes à réaliser : 0,00 €
- \* Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 : 20 295.97 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves



**ASA d'ANLHIAC**  
**Mairie**  
**24160 ANLHIAC**





Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA d'Anlhiac

Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_3**

**Objet :** Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

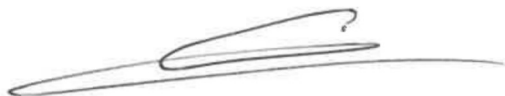
CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2021 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves



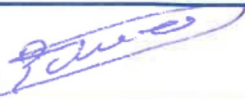



**ASA d'ANLHIAC  
Mairie  
24160 ANLHIAC**

ASA d'Anlhiac

Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_4****Objet : Vote du Budget Primitif 2022**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2022,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

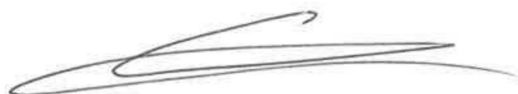
D'APPROUVER le budget primitif 2022

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves

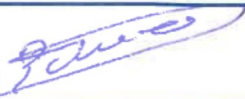





ISA D'ANLHIAC  
Mairie  
24160 ANLHIAC

## Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_5**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2022.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves

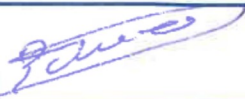





**ASA d'ANLHIAC**  
**Mairie**  
**24160 ANLHIAC**

## Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

A.S.A D'ANLHIAC  
Mairie  
24160 ANLHIAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_6****Objet** : Approbation de la tarification 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2021 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2022 :

- Charges fixes: 220,00 € / souscription, appel en Juin
- consommations : 0,12 € / m<sup>3</sup>, appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2022

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves



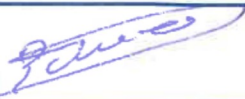



**ASA d'ANLHIAC**  
**Mairie**  
**24160 ANLHIAC**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

## Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_7**

**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Yves JARRY Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modification reçues.

- M. EYMERY Guy est décédé en 2021. Dans l'attente de connaître la répartition des modules, la facturation sera maintenue au nom de Monsieur EYMERY Guy.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Hectare
COMBROUX	LOIC	COMBROUX	LOIC	2,5
COMBROUX	LOIC	LASTERNAS	ISABELLE	5
EARL	REBIERE TEILLET	COMBROUX	LOIC	1,5
EARL	DES DEUX TUILLIERES	LARUE	MAXIME	1,25
EARL	REBIERE TEILLET	ROUBINET	MICHEL	1
EARL	REBIERE TEILLET	ROUBINET	JOELLE	0,5
EYMERY	GUY	EYMERY	GUY	4
GAEC	DE LA PETRENNE	COCHIN	GUILLAUME	8
GAEC	DE LA PETRENNE	PEZET	JEAN-MARC	0,5
GAEC	DE LA PETRENNE	JARRY	YVES	3
GAEC	DE LA PETRENNE	JARRY	EMMANUEL	0
GAEC	DE LA PETRENNE	BUGEAUX	SYLVIE	0,5
GAEC	DE PIERRE GRELIERE	BOURMIER	SEBASTIEN	2,25
SCEA	TRUFFIN	LASTERNAS	ISABELLE	10,45
SCEA	TRUFFIN	LASTERNAS	CHRISTIAN	0,5
VIRONNEAU	PAULETTE	MERLHIOT (EPOUSE VIRONNEAU)	HENRIETTE	0,75

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc

Le Président,  
Mr JARRY Yves

**ASA d'ANLHIAC**

**Mairie**

**24160 ANLHIAC**

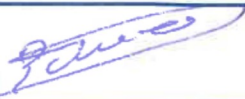



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA d'Anlhiac

Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 15 Février 2022 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A d'ANLHIAC s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Yves JARRY.

M. COMBROUX Loïc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_8****Objet : Restriction de débit**

Les membres de l'ASA présents informent Mme DUSSAUD que les restrictions qui ont eu lieu lors de la saison 2020 ont été néfastes pour les cultures en place. Certains adhérents étant en pépinière, l'arrêt complet des stations engendre de graves préjudices financiers pour les exploitations.

Mme DUSSAUD informe les adhérents qu'il est envisageable de négocier avec les services de la police de l'eau pour avoir des restrictions journalières sur le débit et les volumes plutôt que d'avoir une journée de restriction par semaine. Cependant, la structure doit s'engager à faire remonter, en période de restriction, journalièrement, les volumes passés ainsi que les index de la station.

Les débits de la station au global sont de 115 m<sup>3</sup>/h.

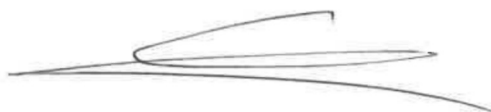
Après en avoir délibéré, les membres du syndicat (Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0), décide de :

- Donner tout pouvoir au président pour se rapprocher de Mr COULAUD Laurent pour négocier avec les services de la DDT les restrictions
- Valider les restrictions sur le débit instantané.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr COMBROUX Loïc



Le Président,  
Mr JARRY Yves

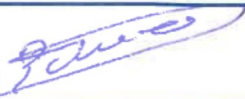



  
**ASA d'ANLHIAC**  
**Mairie**  
**24160 ANLHIAC**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

## Mairie 24160 ANLHIAC

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 15 FEVRIER 2022 .....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BOURMIER SEBASTIEN</b> PIERRE GRELIERE 24160 ST-MÉDARD- D'EXCIDEUIL	Membre		
<b>MR COMBROUX ROLAND</b> LE GAUMARD 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>EARL REBIERE TEILLET</b> Le Maillot 24160 ANLHIAC	Membre		
<b>MR EYMERY GUY</b> LAS BOUEYGEAS 24160 ANLHIAC	Vice Président		
<b>MR JARRY YVES</b> LA PETRENNE 24160 ANLHIAC	Président		
<b>MME LASTERNAS ISABELLE</b> LAS ROCHELLAS 24160 ANLHIAC	Membre		